

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PÉVÈLE CAREMBAULT**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_084**

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, puis de Monsieur Ludovic ROHART, Président élu pour le reste de la séance, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, par le Président sortant Monsieur Luc FOUTRY conformément à la loi.

OBJET :**AFFAIRES GENERALES ET
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES**

*Election des autres
membres du Bureau
communautaire*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 51
Procurations : 2

Nombre de votants : 53**Présents :**

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE

AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

AFFAIRES GENERALES

Election des autres membres du Bureau communautaire

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 7 avril 2026 fixant la composition du Bureau communautaire,

Il convient d'annexer à la présente délibération le procès-verbal de l'élection des membres du Bureau communautaire, non Vice-Présidents.

L'article L.5211-10 du CGCT, dispose que : « *Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* »

Le Conseil communautaire est compétent pour élire les autres membres du Bureau communautaire.

Les membres du Bureau communautaire sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue, à la majorité absolue les deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Ce mode de scrutin, individuel, exclut toute obligation de parité.

Il est précisé qu'aucune déclaration de candidature n'est requise pour l'élection de l'ensemble des autres membres du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire a fixé la composition du Bureau communautaire de manière à ce que chaque commune ait au moins un représentant.

Le procès-verbal relatif à l'élection des autres membres du Bureau communautaire, en dehors du Président et des Vice-Présidents est annexé à la présente délibération.

Il convient de procéder à l'élection de chacun des autres membres du Bureau communautaire au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Les membres du Bureau communautaire sont élus comme suit :

- Didier DALLOY : 51 voix,
- Luc FOUTRY : 51 voix,
- Guy SCHRYVE : 52 voix,
- Philippe DELCOURT : 51 voix,
- Arnaud HOTTIN : 53 voix,
- Léone PIERKOT : 53 voix,
- Frédéric PRADALIER : 52 voix,
- Bernard CHOCRAUX : 52 voix,
- David DUHAYON : 50 voix,
- Christophe THIEBAUT : 51 voix,

- Pascal FROMONT : 51 voix,
- Xavier GIRARD : 53 voix,
- Thomas KOLAR : 51 voix,
- Thierry DEPOORTERE : 52 voix,
- Jean-Louis DAUCHY : 51 voix,
- Vinciane FABER : 51 voix,
- Paul DHALLEWYN : 53 voix,
- François-Hubert DESCAMPS : 51 voix,
- Sylvain PEREZ : 53 voix,
- Eric BRUNIN : 53 voix,
- Bruno RUSINEK : 53 voix,
- Thierry LAZARO : 44 voix,
- Sylvain CLEMENT : 52 voix,
- Nadège BOURGHELLE-KOS : 51 voix,
- Alain DUCHESNE : 51 voix,
- Nicolas CUVELIER : 51 voix.

Les membres du Bureau communautaire ont été déclarés et installés dans leurs fonctions de membre du Bureau communautaire.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

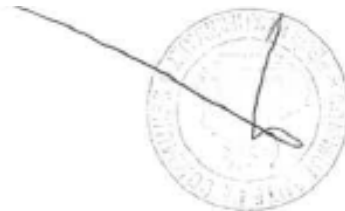
Le secrétaire de séance,

Jean MOULLIERE



Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic ROHART



DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT
PROCES-VERBAL
RELATIF A L'ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Nombre de conseillers présents : 51 présents + 2 procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à PONT-A-MARCQ sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Luc FOUTRY, Président sortant de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, le 31 mars 2026 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

M. Jean MOULLIERE, benjamin des conseillers communautaires, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

1 - Présidence de l'assemblée

M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré.....51..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2 - Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Jean Moullière
- M. Joséphine Fournier - Leclercq

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
Didier DALLOY	51
Luc FOUTRY	51
Guy SCHRYVE	52
Philippe DELCOURT	51
Arnaud HOTTIN	53
Léone PIERKOT	53
Frédéric PRADALIER	52
Bernard CHOURAUX	52
David DUHAYON	50
Christophe THIEBAUT	51
Pascal FROMENT	51
Xavier GIRARD	53
Thomas KOLAR	51
Thierry DEPOORTERE	52
Jean-buis DAUCHY	51
Vinciane FABER	51
PAUL DHALLEWYN	53
François-Hubert DESCAMP	51
Sylvain PEREZ	53
Eric BRUNIN	53
Bruno RUSINEK	53
Thérèse LAZARO	44
Sylvain CLEMENT	52
Nadège BOURCHELLE-KOS	51
Alain DUCHEINE	51
Nicolas CUVELIER	51



Le candidat ayant obtenu la majorité relative sont élus membres du Bureau.

Signature de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge

Signature des assesseurs.

Signature du Président élu.....

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 059-200041960-20260407-CC_084-DE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_084
Objet :	Election des autres membres du Bureau communautaire
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260407-CC_084-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260407-CC_084-DE-1-1_0.xml	text/xml	989 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_084 _ Election des autres membres du Bureau communautaire.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_084-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	152.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : PV Election des autres membres du Bureau communautaire.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_084-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	239.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 avril 2026 à 17h21min05s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 avril 2026 à 17h21min08s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 avril 2026 à 17h21min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2026 à 17h21min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2026 à 17h21min52s	Reçu par le MI le 2026-04-09

